

ANNEXE # 10

-----extraits de la séance tenue le 17 mai 2005 à 19 h par le BAPE.

(15 pages).

Séance de la soirée du 17 mai 2005

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente  
M. QUSSAT SAMAK, commissaire  
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES  
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

**Séance tenue le 17 mai 2005 à 19 h****Église de Baie-des-Sables****90, rue de la Mer****Baie-des-Sables**

45 Au document de monsieur Bouchard concernant l'utilisation du sol, il manque le petit vidéo à montage rapide des éoliennes, et nous devons avoir l'autorisation de l'auteur pour le publier, mais nous vous le ferons parvenir le 3 juin.

50 Enfin, toutes les présentations, je le répète, de monsieur Francis Pelletier sur le climat sonore ont été déposées, l'étude sur les poissons sera déposée le 15 juillet.

Et finalement, la carte sur les traverses de cours d'eau a été déposée également au bureau du registraire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

55 Merci beaucoup.

---

60 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**NATHALIE LALANCETTE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

65 Alors madame Lalancette, votre première question.

**PAR Mme NATHALIE LALANCETTE:**

70 Je suis directrice régionale de Télécâble Multivision pour le secteur, qui est une compagnie de câble, je reçois beaucoup de postes par la voie des airs, par les ondes.

**J'aimerais savoir si ça va avoir une incidence sur la réception que j'ai des ondes.**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

75 Monsieur Dufort.

**PAR M. GUY DUFORT:**

80 Madame la Présidente, j'aimerais que monsieur Patrick Henn adresse la parole à ce sujet, et j'inviterais aussi une personne qui se joint à notre groupe ce soir, monsieur Christophe Waters, qui peut à l'occasion prendre la parole, étant donné ses connaissances dans ce domaine d'activité.

85 Monsieur Henn, s'il vous plaît.

130 **PAR M. CHRISTOPHE WATERS:**

Oui, madame la Présidente. Alors en ce qui concerne l'amélioration de l'antenne de réception de votre système, la manière, une des manières la plus simple de régler le problème parfois, ça peut être simplement de déplacer l'antenne, ça peut être aussi de simplement réorienter l'antenne.

135 Je sais pas d'où vous prenez votre signal en ce moment, si c'est de l'émetteur situé à Matane ou celui qui est situé à Saint-Fabien, je sais pas, où est votre antenne en ce moment?

140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît, vous vous adressez à la Présidence, pour les réponses et pour les questions.

145 Alors monsieur Samak, je pense, a un point sur cette réponse à apporter.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

150 Est-ce que c'est possible, pour le bénéfice de tout le monde dans la salle, de nous faire une petite présentation expliquant l'origine de la nature d'un problème de réception, la nature de ce problème, c'est quoi exactement, ça vient d'où, et c'est quoi les distances impliquées, etc.

Est-ce qu'on peut juste, pour comprendre un peu le contexte de cette problématique.

155 **PAR M. CHRISTOPHE WATERS:**

Alors madame la Présidente, si on se place dans ce contexte-là, il y a deux (2) types de problèmes. Il y a d'abord un premier type de problème qu'on appelle les interférences de type dynamique, qui sont vraiment associées aux éoliennes, parce qu'elles viennent en partie de la rotation des pales et les ondes électromagnétiques, en raison de la rotation des pales, subissent des délais dans le temps, des délais un peu comme sur une route où vous avez un camion qui arrive au loin, le son n'est pas le même quand il arrive que quand il repart.

165 Donc signal de télévision qui est modulé en amplitude, cet effet-là peut avoir une variation sur les couleurs de réception et peut provoquer aussi un battement de l'image. Donc ça, c'était le premier type d'interférence, les interférences de type dynamique.

170 Ça a été étudié dans la littérature, quand on regarde les études qui ont été faites, ça a été surtout un professeur aux États-Unis, et les éoliennes pour lesquelles ce type d'analyse là qui a été développé, c'était des éoliennes qui ne correspondent plus à la technologie qui a cours aujourd'hui.

175 Le deuxième type d'interférences, des interférences de type statique, l'origine de ces  
interférences-là, souvent, pour une antenne émettrice, quand on installait à proximité d'une  
antenne émettrice une structure réfléchissante, en métal en particulier, alors pour des récepteurs  
à proximité donc de ces deux (2) structures-là, celle qui émet et celle qui est à proximité, la  
structure qui est à proximité de l'antenne qui émet va réfléchir le signal et donc, le signal qui porte  
avec lui toute l'information sur l'image arrive au récepteur deux (2) fois, un premier signal très  
fort, qui est un signal direct, un deuxième atténué. Et sur la télévision, ce que ça crée, ça, ça  
180 crée une image fantôme en arrière du poste de télévision. C'est quelque chose qu'on observe  
souvent dans les villes.

185 Alors cet effet-là, lui aussi il existe des modèles pour mesurer quelles sont les  
conséquences de l'érection d'une structure à proximité d'une antenne émettrice, mais encore là,  
dans le problème qui nous intéresse ici, qui sont les éoliennes, il y a pas de modèle en tant que  
tel, il y pas de standard si vous voulez d'analyse en tant que tel, pour des structures multiples  
comme cela à des distances, bon, à des distances, dans notre cas ici, à Baie-des-Sables, de  
vingt kilomètres (20 km) environ, trente kilomètres (30 km) des émetteurs. Les analyses qu'on  
retrouve en général sont beaucoup plus à proximité des structures émettrices.

190 Donc il y a pas, on pourrait dire, en ce moment, dans ces deux (2) types de problèmes là  
qui sont l'interférence dynamique et statique, il n'existe pas d'état de l'art en ce qui concerne la  
prédiction de ces effets-là, et la physique qui est en arrière de tout ça est excessivement  
complexe.

195 Et aujourd'hui, en pratique, quand il y a des parcs d'éoliennes, ce ne sont pas des effets  
qui sont analysés, à travers le monde. Simplement, au Canada, il y a un comité qui vient de se  
créer, avec Industrie Canada, Radio-Canada, nous-mêmes nous sommes sur ce comité-là et  
donc, nous allons essayer de nous attaquer à cette problématique-là.

200 Dans un premier temps, on s'est intéressé à voir les zones dans lesquelles il faudrait faire  
des analyses, et puis dans un deuxième temps, on établira des méthodes. Mais pour l'instant, il  
y a rien de fixé.

205 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Est-ce qu'on peut dire que la configuration révisée du parc éolien laisse quand même  
certaines résidences où la réception, ils seront vulnérables à ces distorsions ou ces  
interférences? On peut dire que ça va toucher plusieurs résidences?

210 **PAR M. CHRISTOPHE WATERS:**

Oui. Alors ce que l'on retrouve la plupart du temps, quand on s'intéresse à cette  
problématique-là en termes d'impact, c'est que les impacts ont toujours lieu à proximité des parcs

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Bien sûr.

1190

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

1195

Je vais être obligée de vous demander de vous réinscrire, parce que j'ai encore des gens sur la liste.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Oui, merci, c'est correct.

1200

~~MICHEL ET DORIS MORISSET~~

1205

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'appellerais maintenant monsieur Michel Morisset.

1210

Bonsoir madame Morisset, bonsoir monsieur Morisset.

**PAR Mme DORIS MORISSET:**

Moi, c'est plutôt une question, je dirais, personnelle, c'est qu'on a fait le tour du site ce matin, c'est difficile d'imaginer les éoliennes, la hauteur.

1215

J'aimerais savoir, moi, entre chez moi et la mer, j'ai une vue sur la mer, au nord-est, combien il va y avoir d'éoliennes qui vont être dans mon champ de vision, et c'est quoi les numéros qu'elles vont avoir.

1220

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufort.

1225

**PAR M. GUY DUFORT:**

Écoutez, madame, je vais consulter monsieur Henn, et nous allons apporter une réponse à madame Morisset; peut-être pas immédiatement, mais je vais faire, si vous me donnez trente

1400 Hier et dans le courant de la journée aujourd'hui, j'ai entendu des références au Règlement de contrôle intérimaire, parce qu'effectivement, la compagnie Cartier a tenu compte, je crois, des distances qui ont été imposées par voie réglementaire.

1405 Évidemment que de notre côté, au niveau de la MRC, ce qu'on entend faire, c'est de prendre connaissance de l'ensemble des documents lorsqu'ils seront déposés, pour nous préparer à la rédaction d'un mémoire, d'une part, et aussi lorsque le temps sera venu d'émettre des permis de construction, vous allez voir en cours de route, lors de ma présentation, qu'il y a des choses très précises qui vont être requises de l'entreprise Cartier.

1410 Jusqu'à maintenant, je suis informé qu'on a une excellente collaboration avec l'entreprise, et je lui fais part de mon entière collaboration pour les prochaines rencontres qu'on aura ou les prochaines demandes d'information seront disponibles pour l'accommoder. Et aussi accommoder la Commission dans son travail de rédaction, de préparation de votre avis au ministre.

1415 Ça fait que si vous me le permettez, je pourrais débiter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1420 Oui, allez-y.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1425 Évidemment que le Conseil des maires était très préoccupé par cette annonce de venue d'un promoteur pour la construction d'éoliennes. D'une part, évidemment qu'ils étaient très intéressés par les retombées économiques, mais d'autre part, ils veulent quand même tenir compte des intérêts de la population par rapport à l'implantation de ces installations-là sur le territoire. Ça fait qu'ils avaient des objectifs très précis lorsqu'ils ont décidé d'adopter un Règlement de contrôle intérimaire.

1430 Évidemment, un de ces objectifs-là était de contrôler l'implantation comme telle des éoliennes sur l'ensemble du territoire de la MRC. Évidemment qu'ils voulaient permettre l'implantation des éoliennes, mais ils voulaient que ça fasse ~~dans le respect de la qualité de vie, et entre autres la qualité des paysages, les zones habitées,~~ les territoires ayant des intérêts particuliers et les corridors touristiques, particulièrement en bordure de la route 132 et 195, si ma mémoire est bonne.

1440 Quand je dis l'ensemble du territoire privé et public de la MRC qui est assujetti, plus particulièrement toutes les municipalités concernées de la MRC et son TNO. On n'a pas cru bon d'inclure la ville de Matane dans notre règlement, parce que la Ville possède elle-même une réglementation très précise à ce niveau-là.

1530 Aucune éolienne ne doit avoir une hauteur qui pourrait interférer avec le corridor de navigation aérien ou de contrevenir à un règlement ou une loi de juridiction fédérale ou provinciale. Avant même l'implantation d'une éolienne, le promoteur devra s'assurer de prévoir une distance suffisante afin d'empêcher les interférences avec les tours de communication.

1535 Évidemment qu'on a constaté tout à l'heure, avec Radio-Canada, que les distances suffisantes, c'est pas évident d'établir ça, ça fait qu'on aura possiblement des discussions avec le promoteur, et puis on demande d'être informé le mieux possible par rapport à ça, pour être en mesure d'évaluer l'impact et puis pour l'émission des permis.

1540 Afin de minimiser l'impact visuel dans le paysage, les éoliennes devront être de forme longiligne et tubulaire, être de couleur neutre qui s'harmonise avec le paysage; couleur neutre qui s'harmonise avec le paysage, ça peut être bien des choses. Ça fait que c'est pas tellement précis, mais on compte sur le promoteur pour nous faire part de ses choix.

1545 L'implantation des fils électriques reliant les éoliennes doit être souterraine. Il peut être aérien s'il est démontré que le réseau de fils doit traverser une contrainte telle un lac, un cours d'eau, un secteur marécageux, une couche de roc ou tout autre type de contrainte physique. L'implantation souterraine ne s'applique pas au filage électrique longeant les chemins publics lorsqu'une ligne aérienne de transport d'énergie électrique existe en bordure du chemin public et qu'elle peut être utilisée.

1550 Il sera possible d'implanter une ligne aérienne de transport d'énergie électrique dans l'emprise d'un chemin municipal pour autant que celle-ci soit la seule et que les autorités concernées l'autorisent; l'objectif visé est d'empêcher l'implantation d'une seconde ligne aérienne de transport d'énergie électrique.

1555 On parle aussi qu'une implantation souterraine des fils n'est pas requise sur les terres publiques.

Lors du démantèlement d'une éolienne ou d'un parc éolien, les fils électriques devront être obligatoirement retirés du sol.

1560 Par contre, au niveau des chemins d'accès, on demande qu'ils soient aménagés avec une largeur maximale d'emprise de sept virgule cinq mètres (7,5 m).

1565 Afin de minimiser l'impact visuel sur le paysage, une clôture ayant une opacité supérieure à quatre-vingts pour cent (80 %) devra entourer un poste de raccordement qui est situé sur une terre du domaine privé. Un assemblage constitué d'une clôture et d'une haie peut être réalisé, cette haie doit être composée dans une proportion d'au moins quatre-vingts pour cent (80 %) de conifères à aiguilles persistantes avec une hauteur d'au moins trois mètres (3 m) à maturité. L'espacement des arbres est de un mètre (1 m) pour les cèdres et de deux mètres (2 m) pour les autres conifères.



1950 Et nous allons continuer à avoir des discussions très soutenues et très sérieuses, et collaborer avec la MRC de Matane pour régler ce problème-là.

Alors excusez-moi, mais peut-être que monsieur Bouchard aurait quelque chose à rajouter? Non, monsieur Bouchard n'a rien à rajouter.

1955

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1960 Ce que je voudrais rajouter là-dessus, le problème des interférences et tout ça, c'est comme l'a dit le représentant de Radio-Canada, c'est un phénomène extrêmement complexe et il y a pas de solution prédéterminée. Il faut vraiment analyser la situation, et comme je l'ai déjà dit, on est en discussion avec Radio-Canada pour faire des mesures sur le site avant l'implantation des éoliennes, afin de déterminer c'est quoi les interférences, c'est quoi les qualités de réception.

1965 Et par la suite, on va faire les mêmes mesures par la suite, et à partir de là, s'il y a problème, on va trouver une solution.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1970 Ça, j'ai bien compris ça, mais si ma lecture est bonne, il y a un texte réglementaire qui semble clair par rapport aux volontés de la MRC de délivrer les permis dont vous avez besoin, alors c'est un problème d'un autre ordre relié au même phénomène.

1975 Alors je me questionnais sur la manière dont ça va être résolu, parce que le texte réglementaire, il parle que la simple présence d'une interférence, ça rend le projet inacceptable, prima facie. Alors c'est ça.

Alors monsieur Piché, est-ce que ma lecture du texte est la bonne ou j'ai raté quelque chose?

1980

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1985 Évidemment que votre lecture du texte est, comment je pourrais dire ça, concorde avec l'esprit du règlement. Ce qu'on mentionne, c'est qu'avant même l'implantation d'une éolienne, le promoteur devra s'assurer de prévoir une distance suffisante afin d'empêcher les interférences avec les tours de communication.

1990 Je pense que la journée où on va se mettre à interpréter cet article-là, il va falloir que le promoteur nous fasse la démonstration qu'il y a une distance suffisante pour pas causer d'interférence. S'il y a des interférences, mes inspecteurs vont se voir dans l'obligation de refuser l'émission du permis, si je m'en tiens à la lecture du texte.

1995 Par contre, si la situation est vraiment problématique et puis qu'il y a une volonté du Conseil des maires d'apporter un assouplissement, c'est pas à moi de décider de ça, je veux dire ce sera au Conseil des maires de prendre la décision, à savoir est-ce qu'ils modifient pour assouplir leur règlement.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2000 Tel qu'écrit, le texte, il ne reconnaît qu'une seule solution, la distanciation, élargir la distance entre le projet et le milieu récepteur.

2005 Mai il pourrait y avoir des solutions d'ordre technique qui ne consistent pas à l'éloignement, mais qui pourraient par exemple modifier les antennes, l'usage d'antennes directionnelles. Encore selon ma lecture de ce texte, ces solutions ne seront pas admissibles.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2010 Bien moi, ce que je dis, c'est que dépendamment de la nature du problème, d'une part, de l'ampleur, et puis aussi des solutions qui seront proposées par le promoteur, peut-être que le Conseil des maires sera invité à se pencher sérieusement à savoir, est-ce qu'on apporte une modification au règlement, afin de permettre l'implantation des éoliennes.

Je peux pas vous en dire plus que ça ce soir.

2015 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord, merci.

2020 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

Mais ce que je dis, c'est que le Conseil des maires prendra en considération les demandes qui lui seront acheminées, avec évidemment les documents à l'appui, documents sérieux qui feront la démonstration du besoin et puis d'apporter un assouplissement s'il y a lieu.

2025 Ça ne veut pas dire par contre qu'ils vont assouplir, je veux dire, la décision appartient au Conseil des maires.

2030 Et puis évidemment qu'il y a une préoccupation au niveau de la population. Je tiens à mentionner que si le Conseil des maires a adopté ce règlement-là, c'est d'abord et avant tout pour protéger la qualité de vie des citoyens qui résident sur le territoire. Et évidemment, on a aussi une volonté d'accommoder le promoteur dans son projet, mais tout ça doit se faire dans le respect des deux (2) parties, dans l'harmonie.

2390

**PRÉSENTATION DE TOURISME QUÉBEC**

**PAR M. JACQUES LAVIGNE:**

2395

Madame la Présidente, mon nom est Jacques Lavigne, je suis le coordonnateur de la Politique touristique du Québec. Je suis accompagné de ma collègue, ici, qui est madame Tardif, Héléne Tardif qui est responsable du dossier des paysages en tourisme.

2400

D'abord vous faire état que nous n'étions pas au courant qu'il y avait des audiences, parce qu'on était, Tourisme Québec, rattaché au ministère du Développement économique régional, et récemment, on a été créé en ministère, et lundi passé, on nous a demandé de venir vous rencontrer, et nos autorités nous font état qu'on est là pour répondre à vos questions, mais on n'a pas de position officielle à vous véhiculer.

2405

Cependant, on a passé plusieurs heures à appeler certains de nos partenaires, et on peut peut-être vous faire état un petit peu de l'état de situation; on n'est pas des experts, aucunement, en développement éolien.

2410

D'abord, vous parler du tourisme ici, le ministère du Tourisme, c'est une toute petite boîte d'à peu près cent quatre-vingts (180) personnes, mais on a des partenaires, dont l'Association touristique régionale, et ici, la région, ça fait partie de la région touristique de la Gaspésie; pour vous localiser, ça comprend pas les Îles-de-la-Madeleine.

2415

La région, en 2003, a reçu deux cent quatre-vingt-cinq mille (285 000) touristes, avec des recettes de deux cent dix millions (210 M\$). Cinquante pour cent (50 %) des touristes viennent entre juillet et septembre, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des touristes sont des gens qui viennent du Québec, et les gens viennent ici en Gaspésie en moyenne quatre point huit (4,8) jours; donc leur visite dure à peu près quatre point huit (4,8) jours.

2420

Si on peut résumer la situation en termes de tourisme, **tous les produits touristiques sont dépendants de la ressource principale qui attire les gens ici, les paysages,** et c'est ce qui est le plus intéressant en termes de tourisme pour nous autres, c'est peut-être le point le plus important qu'on peut vous amener à considérer.

2425

Mais on n'a pas d'analyse comme telle pour dire qu'est-ce que ça peut faire, les éoliennes, quoiqu'on pourrait peut-être vous résumer certaines recherches qu'on a faites sur Internet, en fin de semaine, et on a certaines tendances.

2430

On n'a pas d'impact du projet comme tel, on trouve que le système normatif qui est proposé par la MRC, etc., va assez bien, mais si on résume, peut-être que je demanderais à ma collègue de venir vous expliquer un peu l'aspect psychologique sur les touristes, mais ce qui est le plus important en termes de tourisme, c'est de créer des émotions pour qu'ils aient envie de

venir et puis rester le plus longtemps. Donc c'est quelque chose qui est un peu aléatoire, qui est difficile à percevoir.

2435 On a regardé qu'est-ce que ça peut faire sur l'industrie touristique, le parc éolien. Un parc, on pense pas que ça peut faire beaucoup d'impact, mais on s'interroge, on se pose des questions sur l'ensemble des parcs éoliens qu'on va construire, et là, je vous mets peut-être un bémol que dans dix-quinze (10-15) ans d'ici, on s'interroge énormément à savoir qu'est-ce que ça va faire sur l'ensemble des produits touristiques.

2440 Il y a dix (10) jours, le Premier Ministre du Québec et la ministre du Tourisme ont lancé la nouvelle Politique touristique du Québec, qui se veut résolument dans un contexte de développement durable, et à l'étranger, on va vendre le Québec en fonction d'expériences touristiques, il va y en avoir quatre (4). À la place de parler de la Gaspésie, de l'Abitibi, et de vendre ça, on va les vendre en fonction: Le Québec des grandes villes, le Québec du Saint-Laurent, le Québec de villégiature et enfin, le Québec de grande aventure.

2450 Dans ce contexte-là, la Gaspésie va être représentée dans trois (3) expériences touristiques, et la base des expériences touristiques étant une accumulation de produits touristiques, le golf, les croisières, etc.

2455 Donc trois (3) des expériences touristiques dans la nouvelle Politique touristique vont toucher la Gaspésie, et on va faire la promotion à l'étranger de ces expériences-là. Vous voyez qu'on parle d'une façon macroscopique, là. Et ça, quand on fait la promotion à l'étranger, la question des paysages est primordiale, et on s'interroge, on sait pas ce que ça peut faire, mais la question des paysages et de la banalisation des paysages est extrêmement importante.

2460 Disons que les ressources principales de la Gaspésie, il y a la mer, la forêt et les paysages, et on s'interroge actuellement sur l'ensemble du cumul de ça. Pour attirer quelqu'un de l'étranger pour venir ici, il faut l'attirer avec des émotions, dire, vous allez sentir quelque chose, vous allez voir quelque chose, vous allez goûter à quelque chose de différent. Et si on banalise la ressource paysage, ça peut atténuer la question d'attrait touristique.

2465 Donc ça, c'est la question principale qui nous préoccupe. On n'a pas de position ferme, on vous dit que c'est ce qu'on peut peut-être le plus vous faire état.

2470 Peut-être que ma collègue pourrait venir vous expliquer qu'est-ce qu'on peut comprendre, en termes de paysages, je laisserais Hélène vous expliquer la question de banalisation. Les gens sont attirés par des petits paysages, et si on installe des structures dans trop de paysages parcellaires, c'est moins attirant.

Et je vous fais état d'un sujet important, en termes de tourisme, donc je laisserai les questions de paysage à ma collègue, le Québec investit beaucoup en tourisme et essayer d'attirer des croisières; notre défi, c'est faire autant qu'en Alaska, pour attirer des croisières, des

2560 Bon, par la façon dont vous faites les consultations, par la façon dont les projets sont développés, chaque projet est étudié de façon unitaire et regardé en fonction de l'implantation physique, où il est situé.

2565 Et si on pense aux développements qui sont prévus et dont on a pris connaissance hier soir, pour les prochaines années, lorsqu'on parle de l'implantation de je ne sais pas de combien de centaines d'éoliennes sur une surface très très large en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, bon, dans d'autres régions, il y a lieu de se poser des questions sur la nécessité de mesurer en fait l'impact d'ensemble de ce projet-là sur le paysage gaspésien.

2570 Parce qu'il est certain que les touristes qui viennent au Québec, et les Québécois en premier qui ont beaucoup d'attachement pour la Gaspésie, ne recherchent pas des manifestations, comment je dirais, de présence industrielle. Or, on a souvent constaté que les éoliennes sont comparées à des cheminées d'usine.

2575 Alors ça a un côté un petit peu qu'on a essayé, en Europe en tout cas, de modifier; la France, entre autres, a fait un concours pour essayer d'obtenir un nouveau look, si vous me permettez le terme, pour les éoliennes, afin d'apporter un petit peu de poésie ou un peu plus d'élégance, en fait, dans ce dossier-là.

2580 Donc ce qui nous paraît le plus dangereux, d'une certaine façon, c'est cette multiplication-là, peut-être pas de façon toujours coordonnée à la fois entre les municipalités et les MRC, et dans l'ensemble des projets, qui pourrait amener des impacts visuels qui pourraient être importants et, comment dire, dont on ne peut pas à l'heure actuelle mesurer l'importance.

2585 Je voulais vous souligner, hier, aussi, bon, on avait pris connaissance des photos, toutes les photos qui ont été présentées présentent des paysages d'été, dans lesquelles les éoliennes sont cachées par un couvert végétal important. Mais pour Tourisme Québec, le développement durable se fait dans un contexte où c'est l'ensemble de la population qui profite des retombées économiques.

2590 Donc il ne faut pas penser uniquement en termes de tourisme, mais je pense que le tourisme ne peut se développer que dans un contexte où la population est bien et est heureuse d'accueillir du monde. Si le milieu dans lequel elle vit est perturbé, et c'est sûr que par, comment dire, un irritant que pourraient causer les éoliennes à cause de leur proximité, à cause des désavantages qu'elles amènent à leur milieu de vie, je pense que ça pourrait, de façon indirecte, avoir un impact négatif sur le tourisme, que ce soit au niveau de la promotion, parce que les gens vont être occupés à essayer de régler d'autres problèmes d'une autre nature.

2600 Alors je pense que la nécessité, ce serait d'avoir vraiment, au départ, une vision d'ensemble de tous les projets d'éoliennes, afin de s'assurer que les mêmes règles sont respectées, et que ces règles-là font l'affaire des habitants de la Gaspésie; que les retombées économiques ne profiteront pas uniquement à quelques personnes, mais vont profiter à

2690 Donc vous dites que la configuration retenue pour ce projet risque en fait de faire le  
contraire, quoi, que les éléments qui favorisent le tourisme sont absents dans ce projet, c'est pas  
un développement en grappes, c'est pas de la haute densité, est-ce que c'est ça qu'on doit  
conclure?

**PAR M. JACQUES LAVIGNE:**

2695 Donc si on vous résume, ici on peut pas vous donner de résultat lié aux éoliennes comme  
telles, mais ce qu'on a retrouvé en regardant en Suisse, en Écosse, on a passé quelques heures,  
dans les dernières journées, à essayer de trouver ça, en général les touristes ont une opinion  
positive des parcs d'éoliennes, les touristes qui cherchent le "learning travel" sont intéressés à  
avoir un centre d'information touristique.

2700 Mais s'il y a plein de centres, donc il y a une dilution, ça les intéresse plus. On peut en  
avoir un à une place, mais on peut pas en avoir cinq (5) dans la province de Québec.

2705 ~~La majorité des touristes reconnaissent que les éoliennes peuvent nuire au paysage; la~~  
~~majorité des touristes ne croient pas que les éoliennes ajoutent à l'attrait touristique.~~ Donc, ce  
qu'on constate, c'est que ~~ça donne peut-être un attrait momentané,~~ mais l'élément le plus  
important à retenir, c'est le fait qu'on en fasse plusieurs, ça fait comme si on mettait des  
structures, des bâtisses pareilles, tu sais, des McDonald's dans tous les villages, des caisses  
populaires toutes faites pareilles, ça, ça diminue l'émotion que ça provoque.

2710 Ça, c'est l'élément le plus important à regarder. Et en termes de tourisme, étant donné  
qu'on prévoit en avoir – c'est pas juste une région, d'ailleurs, si on fait une analyse des paysages,  
il faut la voir à partir du Saint-Laurent, il y en a éventuellement qu'il va y avoir à l'Isle-Verte, dans  
2715 le bout de Kamouraska, il va y en avoir dans le Bas-Saint-Laurent, il va y en avoir en Gaspésie, il  
va y en avoir éventuellement sur la Côte-Nord, même dans tout l'axe de favoriser les croisières.

2720 C'est quelque chose qui unifie le paysage, alors que le touriste, il s'exclame vis-à-vis un  
paysage unique. Et si tu mets une ligne à haute tension qui unifie tout ça, ça diminue l'émotion.

2725 Donc c'est l'élément le plus important à considérer. Donc à travers le monde, ~~ça peut~~  
~~aider à attirer des touristes momentanément,~~ si on fait un projet intégré d'aménagement en  
prévoyant l'industrie touristique en même temps qu'on construit le projet, ce qui est pas le cas  
présentement.

Autrement, ça attire pas le touriste, ça reste neutre ou ça diminue.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2730 D'accord.

**PAR M. JACQUES LAVIGNE:**

2775 C'est important, parce que si on fait chuter l'attrait touristique, bien là, ça va avoir une répercussion économique assez grande.

D'autant plus que juste pour la région ici, c'est deux cent soixante-quinze millions par année (275 M\$/an).

2780 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Ça va.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2785

Madame Mbatika. D'accord, ça va.

Merci beaucoup, c'est très intéressant.

2790

---

#### QUESTIONS DE LA COMMISSION

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2795

J'aimerais demander maintenant au ministère des Ressources naturelles, la Direction de l'énergie a je pense une présentation que nous avons demandée.

2800

Mais avant de commencer cette présentation-là, madame Morisset nous a fait part qu'elle aimerait quitter, donc j'aimerais demander à monsieur Dufort s'il a la réponse demandée tout à l'heure par monsieur Morisset.

**PAR M. GUY DUFORT:**

2805

Madame la Présidente, tout d'abord j'aimerais souligner à cette Commission que monsieur et madame Morisset, nous les avons déjà rencontrés il y a quelques mois, et à leur demande, ils nous avaient signifié leur inquiétude quant à la présence d'une éolienne dans la vision à partir de leur demeure.

2810

À ce moment-là, nous avons déplacé l'éolienne d'une cinquantaine de mètres, et à notre connaissance, ça semblait satisfaisant pour monsieur et madame Morisset.

Maintenant, ça semble pas le cas. Ce que j'ai compris de monsieur et madame Morisset, c'est que la demande est, combien d'éoliennes ils verraient de leur demeure, dans un certain

2815 angle, puisque ce matin, en regardant d'une façon plus précise où monsieur et madame  
demeuraient, ils avaient une vue comme au nord-est, vers le nord-est du site, et selon les  
estimés que nous avons faits, monsieur et madame Morisset auraient deux (2) à trois (3)  
éoliennes dans leur champ de vision.

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est trois (3) éoliennes dans le champ de vision qui regarde vers le fleuve, c'est ça?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2825

C'est exact, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2830 Et est-ce que ça comprend celle dont on a changé la position de cinquante mètres  
(50 m)?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2835

Ça inclut celle-ci, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2840 Trois (3) éoliennes?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2845 Je pourrais y aller d'une façon un petit peu plus précise, peut-être vous apporter la  
réponse ou vous la communiquer par un courrier électronique ou par une lettre, mais nous avons  
regardé sur une carte, vite fait, avec un angle des visions que nous avons estimées à l'œil, si  
vous me permettez l'expression, nous pensons que c'est deux (2) à trois (3) éoliennes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2850 Est-ce que vous avez le numéro de ces éoliennes-là?

**PAR M. GUY DUFORT:**

2855 Non madame, je vous les communiquerai.